

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGITTE-DE-LAVAL**

Séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 12 janvier 2009, à 20 heures, au Centre communautaire Le Trivent.

Sont présents Messieurs les conseillers :

**Jacques Bourduas, district 1  
Antonio Fortier, district 2  
Gilbert Thomassin, district 4  
Harmel L'Écuyer, district 5  
Raphaël Brassard, district 6**

Est absent Monsieur le conseiller :

**Yvon Hudon, district 3**

Formant quorum sous la présidence de **Monsieur Pierre Vallée, maire.**

Est aussi présent le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Gaétan Bussières.

**001-09      Ouverture de la séance ordinaire**

À 20 heures, Monsieur le maire Pierre Vallée déclare l'ouverture de la séance ordinaire.

**002-09      Adoption de l'ordre du jour**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER HARMEL L'ÉCUYER  
ET RÉSOLU :**

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que ci-dessous rédigé :

**Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008
4. Avis de motion – règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout
5. Avis de motion – règlement décrétant un programme « *Rénovation Québec* », volet II-5 (accession à la propriété) de la Société d'habitation du Québec
6. Adoption du règlement n° 574-09 – règlement concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques
7. **Période de questions**
8. Adoption du règlement n° 575-09 – règlement décrétant un programme « *Rénovation Québec* », volet II-6 (bonification accès logis Québec) de la Société d'habitation du Québec
9. Adoption du règlement n° 576-09 – règlement décrétant la participation financière de la Municipalité de Sainte-Brigitte-de-Laval dans le projet de construction de logements sociaux (résidence pour aînés), par une dépense et un emprunt n'excédant pas 550 000 \$, remboursable sur une période de 25 ans
10. Avis de motion – Règlement visant la création d'un programme complémentaire à celui de la Société d'habitation du Québec
11. Dépôt – état des personnes endettées pour taxes municipales

12. Non renouvellement de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de structuration et d'hébergement des données de géomatique
13. Octroi de contrat à la firme *Mission HGE* – Vérification du potentiel de captation à l'emplacement de la source Ligouri
14. Embauche de Madame Sandra Gariépy au poste de surveillant-appariteur

**Affaires nouvelles :**

15. Demande d'aide financière dans le cadre du *Programme d'aide aux collectivités amies des aînés*
16. Levée ou ajournement de la séance ordinaire

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**003-09      Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008**

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS  
ET RÉSOLU :**

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 décembre 2008 soit adopté et signé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**004-09      Avis de motion – règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout**

**M. LE CONSEILLER GILBERT THOMASSIN** donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure un règlement décrétant des dépenses en immobilisation relatives aux réseaux d'aqueduc et d'égout.

**005-09      Avis de motion – règlement décrétant un programme « Rénovation Québec », volet II-5 (accession à la propriété) de la Société d'habitation du Québec**

**M. LE CONSEILLER RAPAHËL BRASSARD** donne avis par la présente que sera présenté à une séance ultérieure règlement décrétant un programme « *Rénovation Québec* », volet II-5 (accession à la propriété) de la Société d'habitation du Québec.

**006-09      Adoption du règlement n° 574-09 – règlement concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques**

Tous déclarent avoir lu le règlement n° 574-09 et renoncent à sa lecture.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER RAPAHËL BRASSARD  
ET RÉSOLU :**

**QUE** le règlement n° 574-09 ayant pour titre « Règlement concernant le fonds local réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques », soit adopté et signé.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**



**011-09**      **Dépôt – état des personnes endettées pour taxes municipales**

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un état faisant mention des noms et des montants dus par les personnes endettées pour taxes municipales au 31 décembre 2008.

**012-09**      **Non renouvellement de l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de structuration et d'hébergement des données de géomatique**

**CONSIDÉRANT**      les ententes signées avec les municipalités suivantes :

- Ville de Fossambault-sur-le-Lac
- Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier
- Ville de Cantons-Unis et de Stoneham-et-Tewkesbury
- Municipalité de St-Gabriel-de-Valcartier
- Municipalité de Lac-Beauport
- Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier

**CONSIDÉRANT**      l'article 6 de cette dite entente : « *La présente entente a une durée de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2004 et se termine donc le 31 décembre 2008. (...)* ».

**CONSIDÉRANT**      l'article 7 de cette dite entente : « *(...). Advenant que la Municipalité offrante décide de ne pas renouveler l'entente à l'une ou l'autre de ces dates de renouvellement, la totalité de l'actif et du passif sera remis à la M.R.C. pour que cette dernière lui succède dans l'administration de l'entente. (...)* ».

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :**

**QUE**                      ne soit pas renouvelée l'entente intermunicipale pour la fourniture de services de structuration et d'hébergement des données de géomatique;

**QUE**                      la Municipalité transfère la totalité de l'actif et du passif à la Municipalité régionale de comté de La Jacques-Cartier afin que cette dernière lui succède dans l'administration de l'entente.

**Adoptée à l'unanimité des conseillers**

**013-09**      **Octroi de contrat à la firme *Mission HGE* – Vérification du potentiel de captation à l'emplacement de la source Ligouri**

**CONSIDÉRANT**      l'offre de service datée du 18 décembre 2008 et portant le numéro de référence PR08-306.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JACQUES BOURDUAS ET RÉSOLU :**

**QUE**                      soit mandatée la firme *Mission HGE* afin de procéder à la vérification du potentiel de captation à l'emplacement de la source Ligouri pour la somme de 16 992.20 \$ (avant les taxes applicables).

**QUE**                      ce conseil affecte le retour sur la taxe d'accise pour le paiement du contrat.



---

**PIERRE VALLÉE**  
Maire

---

**GAÉTAN BUSSIÈRES**  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier